



Feuille de Match

Coupe Départementale VÉTÉRANS par Équipe des Clubs - Côtes d'Armor

Fédération Française Pétanque & Jeu Provençal - FFPJP, 13 rue Trigrance, 13002 MARSEILLE

Ligue Bretagne PJP, 2 rue Jean-Claude Jegat, 56230 Questembert

CD22PJP, 18 rue Pierre de Coubertin, 22440 Ploufragan

Valeur des parties : Tête à Tête = 2 pts / Doublette = 3 pts / Triplettes = 5 pts

FFPJP - Ligue de Bretagne - Comité 22 PJP

Tour n° 3

Date : 10/06/16

Lieu : YFFINIAC

A Equipe n° : 2 A

Club : PERROS

CAPITAINE / COACH

NOM + Prénom

n° licence

B Equipe n° : 1 B

Club : PLERIN

CAPITAINE / COACH

NOM + Prénom

n° licence

A Composition Equipe A

NOM + Prénom

n° licence *

BONNIEC Indebis	2217026
BELLOIR Philippe	2217029
BONNIEC René	2217025
GRALEWSKI Patryck	2217020
LEMEUR Michel	7502574
MALEGOL Gilles	2217145
SYMONEAUX Etienne	2217068
LEGAC Yves	2220002

B Composition Equipe B

NOM + Prénom

n° licence *

1	RIOU Jeanine	02246250
2	GUILLOU Jacques	02245109
3	JAWORSKY Gérard	02245039
4	LE GUEVEL Guy	02246084
5	PHELEP Jean Paul	02245165
6	KER BELLEC Jean Claude	02245027
7	LEVEY Bernard	03506705
8		

* contrôle licences sur le fichier excel fourni par Comité 22 PJP. Ce fichier permet de vérifier la validité des licences et détecte les éventuels mutés extérieurs.

* Si un joueur se présente sans sa licence et après les vérifications d'usage (voir article A4 du règlement administratif et sportif de la FFPJP), il devra s'acquitter d'une amende de 10€ s'il veut jouer, amende perçue par le club, notée sur la feuille de match et envoyée avec le reçu au Comité Régional de Bretagne

DÉLÉGUÉ

NOM + Prénom

n° licence

ARBITRE

NOM + Prénom

n° licence

En cas d'incident, Contacter le Délégué Officiel (ou l'Arbitre si pas de Délégué Officiel)

En cas de réclamation, le Délégué Officiel (ou l'arbitre) transmet un rapport détaillé sous 48 H. au Comité de Pilotage pour qu'elle soit traitée.

Comité de Pilotage 22 du CDV :

Responsable : Daniel CADIC - 02 96 28 21 26 - cadic_daniel@orange.fr

Membres : André MÉVEL - Paulette THOMAS - André THONET - Rémy PECHEUX



A Club de : **PERROS 2** **A**

n°	NOM - Prénom	SCORE	PTS
1	BONNIEC Madeline	6	2-0
2	MALLOIR Philippe	13	2-0
3	GRALEWSKI Patrice	10	2-0
4	SYMONEAUX Etienne	13	2-0
5	LE MEUR Michel	8	2-0
6	MALEGOL Gilles	13	2-0
S/TOTAL PTS >			6

1	BONNIEC Madeline	13	3-0
2	LE GAC Yves		
1	LE MEUR Michel	13	3-0
2	BELLOIR Philippe		
1	MALEGOL Gilles	13	3-0
2	GRALEWSKI Patrice		
Joueur remplacé n° 1 : LE MEUR Michel			
Joueur remplaçant n° 1 : SYMONEAUX Etienne			
Joueur remplacé n° 2 :			
Joueur remplaçant n° 2 :			
S/TOTAL PTS >			9

1	BONNIEC Madeline		
2	SYMONEAUX Etienne	13	5-0
3	LE MEUR Michel		
1	MALLOIR Philippe		
2	GRALEWSKI Patrice	9	5-0
3	MALEGOL Gilles		
Joueur remplacé n° 1 :			
Joueur remplaçant n° 1 :			
Joueur remplacé n° 2 :			
Joueur remplaçant n° 2 :			
S/TOTAL PTS >			

A Total Général Equipe **A** PTS > **20**

B Club de : **PLERIN 1** **B**

n°	NOM - Prénom	SCORE	PTS
1	RIOU Jeannine	13	0-2
2	JAWORSKY Gerard	11	0-2
3	GUILLOU Jacques	13	0-2
4	KERBELLEC J. Claude	8	0-2
5	LEGUEVEL Guy	13	0-2
6	PHELEP Jean Paul	7	0-2
S/TOTAL PTS >			5

1	RIOU Jeannine	3	0-3
2	LE GUEVEL Guy		
1	JAWORSKY Gerard	10	0-3
2	PHELEP Jean Paul		
1	GUILLOU Jacques	1	0-3
2	KERBELLEC J. Claude		
Joueur remplacé n° 1 :			
Joueur remplaçant n° 1 :			
Joueur remplacé n° 2 :			
Joueur remplaçant n° 2 :			
S/TOTAL PTS >			0

1	RIOU Jeannine		
2	JAWORSKY Gerard	10	0-5
3	LE GUEVEL Guy		
1	GUILLOU Jacques		
2	PHELEP Jean Paul	13	0-5
3	KERBELLEC J. Claude		
Joueur remplacé n° 1 :			
Joueur remplaçant n° 1 :			
Joueur remplacé n° 2 :			
Joueur remplaçant n° 2 :			
S/TOTAL PTS >			5

B Total Général Equipe **B** PTS > **15**

Gagnante : Equipe **A** n° **2** du Club de **Perros**
 Perdante : Equipe **B** n° **1** du Club de **Plerin**

Signature Capitaine Equipe **A** _____ Signature de l'Arbitre _____ Signature Capitaine Equipe **B** _____

Réserves :

En cas d'incident, Contacter le Délégué Officiel (ou l'Arbitre si pas de Délégué Officiel)

.En cas de réclamation, le Délégué Officiel (ou l'arbitre) transmet un rapport détaillé dans les 48 heures au Comité de Pilotage pour qu'elle soit traitée

Le club ayant gagné la rencontre doit transmettre : les résultats (tél ou mail) dès le soir de la rencontre au référent CDV et les feuilles de match (mail ou poste) dès le jour suivant les rencontres au référent CDV.

Référent CDV : Daniel CADIC - 19, rue Marcel Pagnol - 22600 LOUDEAC - 02 96 28 21 26 - cadic_daniel@orange.fr